

LE PÈRE JEAN AUGUSTIN GIUDICELLI FACE A LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

Antoine Pieretti

1. NOS SOURCES

1.1. Les documents : le *manualetto* et son abrégé

Le *Manualetto* de Jean Augustin Giudicelli est le récit qu'il a fait lui-même de sa vie. Nous ne le connaissons pas s'il n'avait été exhumé et publié un bon siècle après dans « Le Sillon de la Corse », par l'abbé Letteron, infatigable chercheur, et si de surcroît, aujourd'hui introuvable, il ne survivait sous la forme d'un Abrégé qu'il a en 1915 inspiré à Elzéar Giudicelli (cf. illustration n° 1).

1.1.1. Le *Manualetto* de Jean Augustin Giudicelli

Sa découverte et sa publication par l'abbé Letteron¹

Sous ce titre il s'agissait, selon l'« Appréciation » de l'abbé Letteron², d'une « autobiographie », alors que selon le P. Elzéar c'était un « carnet de notes, où l'auteur a marqué les faits les plus importants de l'année surtout les personnels » (p. 57, note 1) ou encore « tout ce qui touche aux choses physiques, par exemple, changements atmosphériques, les bonnes ou mauvaises récoltes de l'année » (p. 63, note 18). Ces deux assertions ne sont toutefois pas contradictoires, mais complémentaires : Jean Augustin prenait des notes, dont il a nourri la rédaction du *Manualetto*.

Celui-ci couvre, sous sa plume, une période allant de 1776 à 1797. Il en interrompt la rédaction à cette date ; elle sera poursuivie jusqu'à sa mort en 1805 par son frère cadet Jules François.

C'est l'abbé Letteron qui l'a trouvé « en fouillant dans les vieilles paperasses de la bibliothèque de Bastia », et l'a publié dans « Le Sillon de la Corse », à une date qu'Elzéar, auteur de l'Abrégé, qui seul en parle, ne précise pas mais qu'on peut situer aux environs de 1910 puisque dans son Abrégé publié en 1915 il dit que c'est « à une date récente ».

¹ Certes il serait précieux de pouvoir accéder à la lecture directe du *Manualetto*. A défaut, du moins, trouvons-nous dans l'Abrégé quatre extraits qu'Elzéar a eu l'heureuse idée de citer. Ils sont d'importance très inégale par leur contenu et par leur ampleur : les voir rassemblés en fin d'article à « Extraits du *Manualetto* ».

² Cette « Appréciation » figure, comme avant-propos, en première page de l'Abrégé. On peut en lire le texte ci-après en fin d'article.

Pistes de recherches pour le retrouver

A ce jour nos recherches n'ont pas abouti : aucune trace ni du manuscrit, ni du numéro concerné, ni d'aucun numéro de ce périodique certainement éphémère.

Plusieurs pistes :

a) Un exemplaire pourrait avoir été conservé, -et peut-être aussi le manuscrit-, par l'abbé Letteron dans les archives de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse. Encore faudrait-il que, récemment démenagées au Musée pour travaux, et confiées en dépôt aux Archives Départementales, elles se prêtent sans trop de difficultés à cette recherche.

b) Il pourrait encore se trouver à la Bibliothèque Municipale, si tant est que sa réorganisation, peut-être encore en cours, et la fusion de ses différents fonds, permettent d'y accéder.

c) On pourrait également encore chercher du côté de la famille de François Marie Altieri qui fit connaître au Père Elzéar Giudicelli l'existence du *Manualetto*.

d) Il ne se trouve pas dans la maison ancestrale des Giudicelli de Barretali où, après tant d'autres, nous l'avons recherché.

e) Toute la collection du « Sillon de la Corse », y compris l'exemplaire consacré au *Manualetto*, doit se trouver à Ajaccio et accessible soit aux Archives Départementales soit à l'Evêché, de façon plus que probable, à bien lire les premières pages de l'ouvrage de Paul Silvani, « Un siècle de vie en Corse » (Edition Albiana, 2000).

f) Enfin en dernier ressort, il restera la Bibliothèque Nationale où le « Sillon de la Corse » a certainement fait l'objet d'un dépôt légal.

1.1.2. L'Abrégé du *Manualetto* d'Elzéar Giudicelli

C'est un fascicule de 71 pages, dont le titre complet, qui se veut exhaustif, se développe sur toute la page de couverture, comme le montre la photocopie jointe. Il a été édité en 1915 à Levanto, ville de la Riviera génoise proche de La Spezia, où Elzéar vivait depuis 1903 son exil.

OUVRAGES MANUSCRITS

Laissés par le P. JEAN-AUGUSTIN GIUDICELLI

1.° Un supplément de physique générale (latin).

2.° Abrégé de la Théologie morale. 1. vol. (lat.).

3.° Un traité de philosophie morale (lat.).

4.° Traité de physique générale, spéciale et de géométrie. (lat.).

5.° Catechisme ou instructions simples. 2 petits vol. (italien).

6.° Un tout petit traité d'algèbre élémentaire. (ital.).

PRIX DU PRÉSENT OUVRAGE

Fr 0,60

Une longue note (p. 62, note 13) est consacrée à la description de cette ville.

Le *Manualetto* a certainement été publié dans « Le Sillon de la Corse » tel qu'il a été découvert, en italien, puisque l'Abrégé se présente comme en étant la traduction. Mais il ne faut pas s'attendre à une traduction textuelle. La couverture elle-même l'affirme, il s'agit d'une « traduction libre » ; et libre elle l'est forcément puisqu'elle est un « abrégé », et de surcroît accompagnée de « commentaires ». Une traduction donc, mais aussi une interprétation.

Contexte historique : d'une crise religieuse à l'autre

Elzéar qui en 1903 sous Emile Combes avait dû fuir en exil suite à la dissolution des ordres religieux et à la fermeture des couvents, ne pouvait rester insensible aux malheurs similaires vécus par Jean Augustin lors de la crise engendrée par la constitution civile du clergé. Lorsqu'il en a connaissance par le *Manualetto* cela l'a conduit à honorer sa mémoire par la rédaction d'un Abrégé.

Circonstances de la publication en exil

Au fond de son exil, c'est à son ami François-Marie Altieri, de Barrettali, mais « très connu et estimé à Bastia », qu'il doit d'avoir eu connaissance du *Manualetto* et même, grâce à sa « générosité », d'avoir été « puissamment aidé dans la publication de ce modeste travail » (p. 57, note 2).

1.1.3. L'Abrégé d'Elzéar est notre sésame obligé pour connaître le cas de Jean Augustin

Sans lui nous ne connaîtrions rien de ses tribulations ni même, en dehors de sa famille, de son existence.

De cet Abrégé par contre il existe de nombreux exemplaires, principalement dans la descendance directe du seul frère non célibataire – Giudicelli de Barrettali, Mariani de Licceto à Luri d'ascendance Giudicelli –.

1.2. Les aspects de l'abrégé

1. 2.1. Le ton de l'ouvrage : un récit pamphlétaire

Les comparaisons des deux crises religieuses

Cet ouvrage jetant un pont entre deux crises anticléricales, les rapprochements du récit des événements de 1791-93 avec la crise de 1903 sous-tendent tout le texte, et certains sont

explicites... Un exemple : la page 19 justifie les violences de « la journée des femmes » de 1791, et en bas de page la note (a) ajoute : « *Ainsi on ne saurait qu'approuver la résistance opposée par les catholiques aux agents du gouvernement lors des derniers inventaires de l'Eglise de France* ».

Le style qui en découle : élans d'élégie dévote et diatribes pamphlétaires

Exemple d'élégie dévote : l'hymne à Bastia de la page 24, à l'issue de la spectaculaire procession des Rogations (1^{er} juin 1791) : « *S'i chaque peuple est jaloux de ses gloires, toi ô ville privilégiée, tu n'as pas à envier celles des autres. La gloire qui t'est échue en ce grand jour est au-dessus de toute éloge. Elle est la plus belle, la plus pure, la plus noble, que tu puisses posséder désormais. Ce jour a ceint ton front d'une auréole immortelle et a ajouté un fleuron lumineux à ta couronne* ».

Exemple de diatribe pamphlétaire, page 14 après le rejet de la pétition de Saint Jean (le 2 juin) : « *Qu'y a-t-il d'exagéré, d'injuste dans cette supplique ? Qu'a-t-il à voir le gouvernement dans les affaires de l'Eglise et de la conscience ?... Ah ! peuple malheureux, peuple éternellement dupe de l'astuce des méchants et de la haine contre la religion du Christ ! Finiras-tu par comprendre qu'on te berne, qu'on se moque de toi lorsqu'on te promet la liberté et qu'on te proclame souverain.....* ».

Les contradictions casuistiques sur le droit à la révolte

Pages 16 et 17 à la suite immédiate de ces indignations, sont posés les termes de la contradiction : « *Quoique la souveraineté du peuple soit pour le moins une erreur grossière, pourquoi lui refuser le droit de prier... et de vivre selon ses croyances* ».

Encore ne sont-ce là que des interrogations, mais après la journée des femmes, page 18, elles deviennent des exigences, qui par là même accusent la contradiction. D'une part, « *quoi qu'en disent ...les héritiers de la Révolution, il n'est pas permis de se révolter contre les pouvoirs constitués : qui potestati resistit Dei ordinationi resistit* ». Mais d'autre part « *quand ils nous commandent...des choses contraires aux lois de Dieu et de l'Eglise, nous leur devons refuser toute sorte d'obéissance* ».

Les termes contradictoires de cette casuistique sont encore plus nettement posés page 58, note 6, où Elzéar paraît même se repentir

d'avoir osé justifier la désobéissance : « *Pie IX dans son Syllabus a condamné la proposition suivante : il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes, bien plus on peut se révolter contre eux* ».

Dans ces conditions, les faits relatés ont du mal à émerger de ce déluge d'enthousiasmes pieux et d'exclamations véhémentes, au point qu'ils paraissent par moments n'être que le support d'une prédication de 71 pages ! Mais cette interprétation serait outrée. Car ces faits ne sont pas indifférents à l'auteur, ce sont ceux que son héros a vécu et dont il défend la mémoire. En réalité, dans l'Abrégé, récit des faits et homélie, autrement dit « traduction libre » et « commentaires », se nourrissent l'un de l'autre. Ce qui, pour qui cherche à y retrouver les événements, rend la lecture ardue mais point inintéressante³.

1.2.2. Proximité d'Elzéar avec la famille de Jean Augustin

Proximité familiale et sans aucun doute familiale, qui lui donne cette intime connaissance des personnes et des lieux qui transparaissent çà et là.

Dans l'Arbre Généalogique le prénom d'Elzéar n'apparaît pas, mais c'est à coup sûr parce qu'il ne s'agit pas de son prénom de baptême, mais de celui qui lui sera attribué lors de son entrée dans les ordres.

Et par contre bien des indices convergents permettent d'affirmer cette parenté, proche ou lointaine selon la branche sur laquelle, par des recherches d'état civil, on parviendrait à le situer :

Sa propre affirmation, préface, p. II : il y présente son « *modeste travail* » comme « *une simple page glorieuse de la famille* ».

Son accès à plusieurs documents de Jean Augustin qu'il a trouvé sur place dans la « maison paternelle » :

- Imprimés : copies d'imprimés de thèses⁴ ;
- Thèses de philosophie soutenues en 1784 (p. 57, note 3) ;
- Thèses de théologie qui devaient être soutenues en 1786 (p. 9) ;
- Manuscrits : la 4^{ème} page de couverture énumère une liste de 6 manuscrits en latin ou en italien, touchant à la physique, à l'algèbre et à la

³ Les thèses étaient imprimées à l'avance, en vue de leur soutenance.

⁴ Cette messe annuelle a continué à être célébrée bien après lui, et jusqu'à la maladie puis à la mort en 1980 d'Antonia Cervoni, épouse de Vincent Giudicelli, c'est-à-dire tant que la maison a été régulièrement habitée.

géométrie, à la philosophie, à la théologie et au catéchisme. Ci-joint la reproduction de la couverture de l'un d'eux, « *Physicae generalis supplementum* » (cf. illustration n°2).

C'est lui que l'on informe lors de la découverte du *Manualetto* :

- F. M. Altieri, comme dit plus haut, l'en informe puis l'aide financièrement pour l'Abrégé ;
- L'abbé Letteron participe à cet Abrégé, dont la rédaction lui a été certainement soumise, en fournissant, en guise d'avant propos, son appréciation sur le *Manualetto* (mais non sur l'Abrégé...).

La description de la chapelle et de sa porte latérale (p. 44), montre une parfaite connaissance des lieux.

La messe solennelle pour la Saint Vincent de Paul (p. 65, note 22) : il la décrit, et sans doute jusqu'en 1903 y a-t-il pris part ou l'a-t-il même célébrée, messe que la famille faisait célébrer annuellement⁵.

2. LES ÉTAPES SACCADÉES DE SA VIE

Ayant fait le tour de toutes les précautions de lecture, nous pouvons maintenant suivre le récit des étapes de la vie de Jean Augustin, telles que l'Abrégé les relate, et les commenter en tant que de besoin. L'étape centrale de sa vie est son engagement dans les troubles générés à Bastia par la Constitution Civile du Clergé. Mais un regard est préalablement nécessaire sur ses années de jeunesse, où sa formation le prépare à cet engagement, et il faut aussi regarder dans sa longue errance qui en est résultée, et dans son retour final, émouvant et digne de pitié.

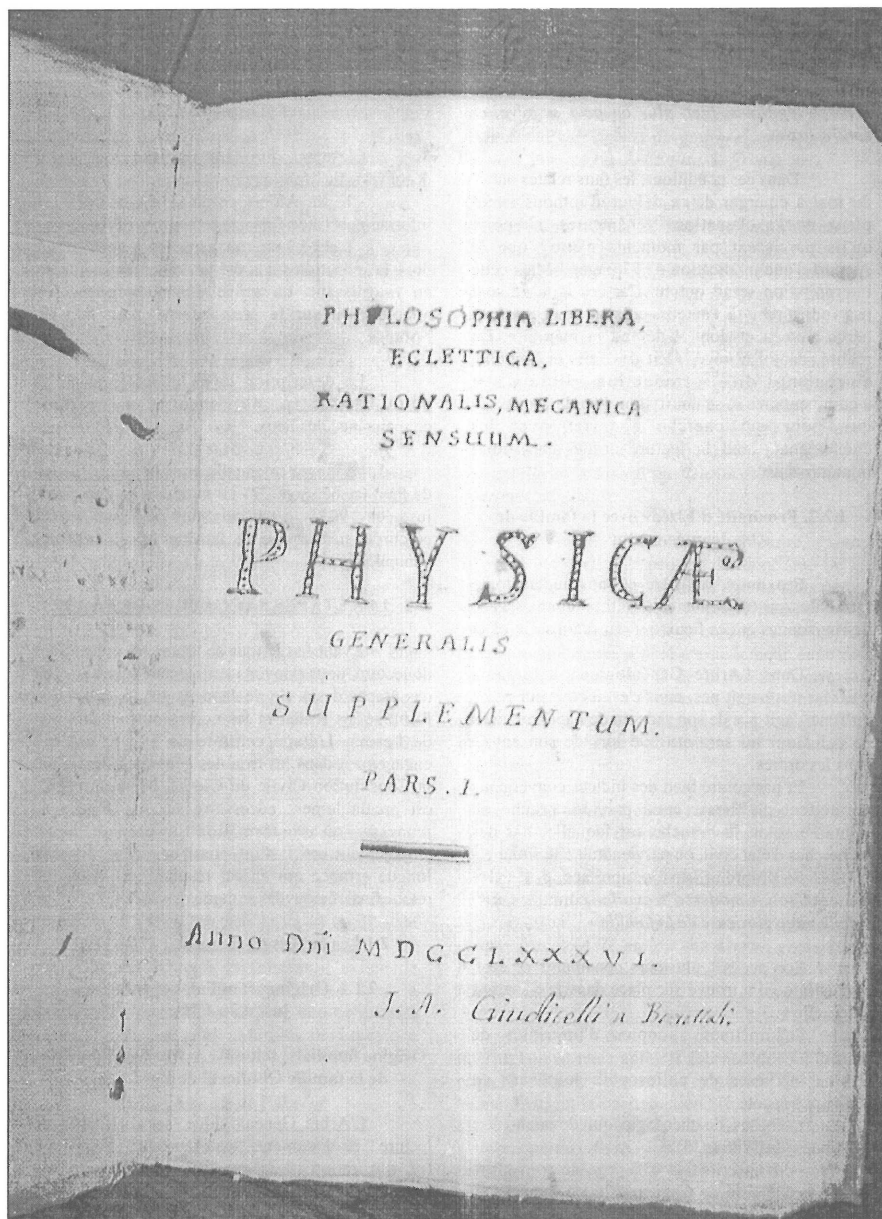
2.1 Les années de jeunesse : 1766-1790

2.1.1. Origines familiales et enfance jusqu'en 1783

Origine familiale, selon l'« Arbre Généalogique de la famille Giudicelli de Barretтали »

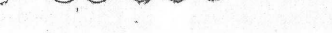
L'Arbre Généalogique, ses difficultés de lecture : ce document, dont reproduction ci-joint (cf. illustration n° 3), est difficile à interpréter à cause de ses remaniements successifs. Dans sa première forme, il ne devait pas descendre plus bas que le sommet du blason dans lequel est inscrit son titre, c'est-à-dire plus bas que la ligne où figurent « Giovan Agostino » et ses frères.

⁵ S'agit-il des thèses qui en 1786 n'avaient pu être soutenues, et ce coup-ci l'ont-elles été ? L'Abrégé n'en dit pas plus.



1. Manuscrit de physique

(1500-1900)



47

La langue italienne utilisée, l'évocation d'une franchise qui ne serait pas périmée (?), le désignent comme établi à l'époque génoise (Jean Augustin ne naît qu'en 1776).

Dans un deuxième temps, le titre français surajouté indique lui-même qu'il a été prolongé jusqu'en 1900, c'est-à-dire jusqu'à la génération d'Elzéar. Dans un troisième temps, par un prolongement aberrant, la lignée issue de Bernardino parvient, si on compte les générations, au-delà du 20^{ème} siècle !!

Ses apports :

- La notion de franchise, attribuée de haute date et confirmée pour les descendants, demanderait à être élucidée.

- La fratrie de Jean Augustin est parfaitement identifiable, avec Jules François qui lui aussi sera Missionnaire et Pietro Paolo dont le petit-fils qui porte le même prénom est le grand-père des descendants actuels. S'y ajouterait au moins une sœur, Catherine, religieuse de St Vincent, si cet arbre n'était pas exclusivement masculin.

Les années d'enfance au village

Jean Augustin est né le 1^{er} mars 1776. Pour les premiers enseignements reçus, laissons lui la parole, car c'est là un des quatre textes du *Manualletto*, le plus bref, qu'Elzéar a reproduit : « Depuis 1776 jusqu'en 1783 j'ai étudié la langue latine, la versification, les humanités, etc. ». Ses premiers professeurs furent successivement les curés de la paroisse et les R. P. Orsini et Leca, anciens franciscains. On retrouvera le P. Orsini à son chevet comme son confesseur la veille de sa mort.

2.1.2. Sa vocation sacerdotale : 1783- 1790

C'est vers 1782, il a alors 16 ans, « qu'il se décide à embrasser la carrière ecclésiastique, et à commencer l'œuvre de son salut éternel ». Voilà bien, en cette phrase, les pièges de l'Abrégé : le premier membre de phrase est factuel, et désigne un simple plan de carrière ; le second est sollicité par Elzéar dans le sens de la laudation de Jean Augustin.

Sept années décisives, dont la pièce maîtresse est son cursus au Séminaire d'Oletta.

1783. Morale et Rhétorique :

Phase rapide où on le voit tour à tour en janvier 1783 à Morsiglia étudier avec d'autres novices la Morale sous la direction du P. Palmieri des Servites de Marie, puis en avril 1783 au Collège de Bastia étudier la Rhétorique.

1783-1788. le Séminaire d'Oletta :

C'est le grand Séminaire de l'Evêché du Nebbio. Période capitale pour la formation de J. Augustin. Etudes fort poussées qui se découpent ainsi :

1783-85 - Cours de Philosophie, dont le professeur, est le Père Charles d'Isolaccio, en deux années. En 1784 à l'issue de la première année scolaire, il soutient des thèses publiques de philosophie, celles dont Elzéar a retrouvé une copie imprimée, soit 18 propositions dont 6 de logique, 6 d'ontologie, 6 de cosmologie, soutenue pour laquelle il est assisté de deux défendants qui sont eux aussi élèves du Séminaire, Frère François de Sorio et Frère François-Xavier d'Oletta, tous deux franciscains de stricte observance. En 1785 à l'issue de la 2^{ème} année scolaire il soutient des thèses de physique.

1785-87 - Cours de Théologie. En 1786 à l'issue de la 1^{ère} année scolaire ses thèses publiques sont déjà imprimées, mais elles ne seront pas soutenues par suite de la maladie et de la mort du Père Charles. Elles comprenaient, selon Elzéar qui en a également retrouvé une copie imprimée, 50 propositions toutes rédigées en latin. En 2^{ème} année de théologie il est déjà « doyen du Séminaire » professeur de physique et d'humanités, tout en devant en fin d'année soutenir des thèses (5). Jean Augustin a été à tout moment au cours de son existence sujet à des crises d'angine. Celle de 1787 faillit l'emporter. Celle de 1788 l'obligea à quitter le Séminaire. Il venait, le 2 juin, d'être ordonné diacre à 22 ans.

1788-1790 - La paroisse de Nonza : Nommé à Nonza, ce diacre est chargé de la prédication, du catéchisme, et donne à un petit nombre d'élèves -dont son frère- des cours de philosophie et de latin.

Mgr Santini, évêque du Nebbio, bon juge de ses aptitudes obtient de Rome pour lui une dispense d'âge de 13 mois et lui confère l'ordination sacerdotale le 12 mars 1789. Il est toutefois maintenu à Nonza jusqu'en 1790.

2.1.3. La vocation religieuse : 1790⁶

En 1790 Jean Augustin aspire à se consacrer plus entièrement à Dieu, et à entrer dans

⁶ « Vocation religieuse » est le titre du chapitre de l'Abrégé qui lui est consacré. « Vocation monastique » serait plus explicite.

un ordre monastique. Pressentant que ses parents s'y opposeraient, il prend la résolution d'y entrer sans les consulter. Comme à cette époque les Missionnaires de Saint Vincent de Paul déploient en Corse une grande activité, c'est à eux que le 9 novembre 1790 il se présente à leur maison de Bastia. Il est aussitôt admis au noviciat.

Si c'était une retraite qu'il avait cherché, elle ne devait pas durer longtemps.

Cette période de jeunesse est peut-être dans l'Abrégé la plus intéressante. Car les faits relatés sont tous relatifs à Jean Augustin et ne sont pas noyés dans les événements généraux, pour lesquels nous avons, à la bonne heure, d'autres références que l'Abrégé.

L'enseignement dans les séminaires -organisation, niveau, méthode-, retient particulièrement l'attention et invite à une intéressante comparaison avec ce qui se passe dans les autres séminaires de la catholicité, et en tout cas de la catholicité italique.

2.2 Dans la tourmente bastiaise : **1791-1793**

Les Constituants qui avaient doté le clergé d'une Constitution Civile, comme ils constituaient toutes institutions, n'avaient pas prévu qu'elle allait devenir dans tout le royaume l'objet de tant de désordres.

En Corse la situation était plus hasardeuse encore, car l'attitude à l'égard de la constitution civile du clergé allait interférer avec l'attitude à l'égard du rattachement au royaume de France, qui n'avait été adopté par la Constituante que le 30 novembre 1789 et non sans ambiguïté. Les pro-français, Buttafuoco, Arena, ... n'en faisaient pas la même interprétation que les paolistes dont ils se méfiaient. Il faut avoir tout cela à l'esprit en abordant dans l'Abrégé le récit des faits.

2.2.1. Les événements de Bastia de mai-juin 1791

Election de l'évêque constitutionnel le 8 mai 1791

L'évêque de Mariana et Accia, Mgr Verclos venait de rentrer de Rome porteur d'instructions du Saint Siège hostiles à la Constitution Civile du Clergé, et il s'en était allé loger chez les Pères de la Mission. Sage précaution.

Le 8 mai, les députés de l'Assemblée départementale sont réunis en la cathédrale Ste Marie sous la présidence de Pascal Paoli pour procéder à l'élection de l'évêque. Aucun des

évêques sortants ne se portant candidat⁷, c'est Mgr Guasco, Vicaire Général, qui est élu. Mgr Verclos est envoyé immédiatement en exil, et les prêtres non-jureurs sont interdits de toute fonction sacerdotale.

Organisation d'un réseau de correspondance

Selon Elzéar les prêtres non-jureurs entreprennent une correspondance fréquente avec leurs fidèles. Mais il passe sous silence, sauf rares allusions éparses, le réseau de correspondance que tissent les prêtres entre eux, et même une pression activiste, orchestrée par les Pères de la Mission, pour les inciter à désobéir à la Constitution Civile.

En première ligne, leur Père supérieur, le R. P. Salvatori, et sa jeune recrue, J. A. Giudicelli. Cela explique les événements de l'Ascension.

Evénements de l'Ascension

- Procession solennelle des Rogations (1^{er} Juin, 3^{ème} jour des Rogations) - Grande procession des pénitences de 7 heures du matin à 3 heures de l'après-midi : « *Tout le clergé (sauf les membres jureurs !), toutes les confréries, les nobles, les dames et le peuple* ».

(Voir plus haut l'hymne dithyrambique à Bastia que cette procession inspire à Elzéar).

- Réunion de l'Ascension (2 juin) en l'église St Jean et pétition : réunie à l'appel de l'abbé Bajetta, curé de St Jean, du R.P. Salvatori, et du colonel de la Garde Nationale Petriconi (!), l'assemblée des fidèles vote et signe une pétition :

1° - Liberté de pratiquer la religion catholique telle que l'avaient pratiquée leurs pères.

2° - Avoir les évêques et les curés légitimes.

3° - En cas de refus, laisser la Corse abandonnée à elle-même (c'est une menace de sécession).

Mais le Directoire départemental refuse d'accéder à cette "modeste pétition"

Coup de main sur le Directoire, nuit du 2 au 3 juin

Le Général Rossi, en accord avec le Directoire, a fermé les portes de la citadelle et pointé ses canons vers la basse ville. Ces mesures déchaînent non pas un coup de main de « *quelques hommes décidés* » comme le dit Elzéar, mais de toute une foule qui enfonce les portes, embarque de force

⁷ Suivant la constitution Civile du Clergé, 1 évêque par département, les 5 évêchés de Corse allaient être réduits à un seul.

pour Gènes ou Livourne deux membres du Directoire Arena et Panattieri, et manque de faire un mauvais parti au gazetier Buanarotti.

La journée des femmes

Au cours de l'exposition du Saint Sacrement, qui prélude à la Fête Dieu, avait été tenté un apaisement des esprits par la célébration d'un *Tedeum* dans les églises. Mais on n'y parvint guère car aux approches de la Fête Dieu⁸ se déchaîne soudainement la « journée des femmes ». « *Les plus nobles dames de Bastia marchaient en tête* ». Sous ce style bien-pensant la Colonella se cache-t-elle ? Elzéar ne la mentionne pas. On ne sait si elle était une « noble dame » mais elle avait de la fougue, et c'est la troupe des femmes entraînées à sa suite qui lui a donné ce surnom, et deux siècles après, la rue Colonella sur les arrières de la Place d'Armes, perpétue encore son souvenir. Elle s'appelait Fiora Oliva.

Ces femmes envahissent l'Evêché, dont Guasco « l'évêque intrus »⁹ est absent ce jour là ; elles arrachent son blason et le remplacent par celui de « l'évêque légitime », font un feu de joie des mâts qui avaient été plantés en l'honneur de Guasco, puis envahissent la loge maçonnique, où elles pillent et détruisent tout, emblèmes, meubles, etc., jetés et brûlés en bord de mer.

Suivent, comme dit plus haut, deux pages de casuistique laborieuses : ces femmes avaient-elles le droit de se révolter ?

2.2.2 Arrestations et amnistie : juin-octobre 1791

L'arrivée de Pascal Paoli et les arrestations

« *Les tyrans ne purent supporter en paix leur honteuse défaite* ». Pascal Paoli réunit

⁸ Le texte manque de précision chronologique mais il semble qu'à l'arrivée de Paoli, le 23 juin, la journée des femmes était toute récente.

⁹ « L'évêque intrus », François Mathieu Guasco, octogénaire, n'était peut-être plus que Vicaire Général en 1791 à la veille de son élection, mais il avait été évêque du Nebbio en 1770, évêque de Sagone en 1773, avait été plusieurs années durant président des Etats Provinciaux de Corse, et représentant du clergé corse à la cour de Versailles. D'autre part, c'est lui qui en qualité de Vicaire Général, lors de l'entrée de Jean Augustin à la Mission en novembre 1790, l'avait immédiatement approuvé comme confesseur.

Il ne survécut pas longtemps à ces événements qui l'avaient porté à nouveau à l'épiscopat. Car, selon l'Abrégé, p. 63, note 16, « *étant tombé gravement malade (il) abjura le 24 décembre 1794 entre les mains du Prévôt Bajetta. Il mourut la nuit même... (et) fut enseveli comme le plus pauvre des prêtres* ».

d'urgence à Corte le Directoire, lequel comme l'on sait¹⁰ décide que son siège et celui de l'Evêché seront désormais à Corte et que Pascal Paoli fera une descente à Bastia avec ses troupes.

Il y arrive le 23 juin, jour de la Fête Dieu, avec plus de 400 hommes de troupe. « *On le reçut avec joie et en ami* », mais dans la nuit « *Paoli ne dormait pas (Judas non dormit)* » et fit arrêter « *les notabilités du clergé et les laïques* », dont le supérieur de la Mission et l'abbé Bajetta. Le 2 juillet c'est au tour de J. A. Giudicelli d'être arrêté. L'Abrégé s'indigne de ces « arrestations arbitraires ».

Le transfert à Corte et les dures vicissitudes de l'emprisonnement

Ici Elzéar laisse la parole à Jean Augustin, et nous livre par là l'extrait le plus important du *Manualetto*. On pourra le lire en fin d'article, et l'on se contentera ci-après de le résumer.

- Le trajet de Bastia à Corte, les 9 et 10 juillet, avec halte à Pontenovo. Entassement des prisonniers dans deux charrettes à foin.

- Les vicissitudes vécues : pour être voué à Dieu Jean Augustin n'en est pas moins homme, supportant mal l'exiguité du logement où les 9 prêtres sont enfermés, comme il avait mal supporté les cahots du trajet. Malgré une discrète entremise de Pascal Paoli ces prêtres se refusent à rendre quelque hommage à « l'Antéchrist », c'est-à-dire l'évêque « intrus ».

- Le décret d'amnistie du Roi : le Roi, qui a accordé sa sanction à la Constitution, obtient de la Constituante, avant qu'elle ne se sépare le 2 septembre 1791, un décret de remise en liberté de tous les prisonniers politiques du royaume. Mais les relais sont si longs que c'est seulement le 22 octobre que les prisonniers de Corte sont libérés : il y a un mois que siège l'Assemblée Législative.

- Le retour de Corte à Bastia -c'est toujours le *Manualetto* qui le relate- s'effectue sous les acclamations : « *Vive ! Vive nos confesseurs !!!* ».

Mais le répit devait être de courte durée.

2.2.3 Rapide aggravation des menées antireligieuses en 1791

C'est la guerre, déjà en vye au début de l'année, déclarée en avril, et qui allait aboutir à l'emprisonnement de Louis XVI au temple, qui

¹⁰ L'Abrégé affirme de façon peu crédible que l'« on ignore ce qu'il décidèrent ».

durcit la Révolution. De soupçons contre les réfractaires, on passe, en Corse comme dans tout le royaume, à des menées antireligieuses.

En février 1792, seul le Père supérieur est « *conseillé de se retirer chez ses parents* ».

Quelques temps après Pâques, « *les autres religieux sont expulsés de la maison* ».

Puis, -sans doute en été, en relation avec les événements parisiens et l'invasion étrangère-, « *les couvents sont changés en casernes et les églises fermées* », -et pillées-, et les cloches fondues.

Remarques : l'Abrégé généralise, ou situe en 1792 des faits ultérieurs. Ainsi ce ne sont pas tous les religieux de la Mission qui sont expulsés, et seule avant avril 1793 une partie des bâtiments de leur maison est occupée par les troupes : Jean Augustin, qui y est retourné après Corte, y est encore en avril 1793. Aussi peut-on de la même manière se demander, entre autre, si se sont tous les couvents et de toutes obédiences qui ont été transformés en casernes.

L'Abrégé fait preuve aussi de cécité pour tout ce qui est extérieur à son mobile exclusif qui est la défense de la religion. Aucune allusion à la guerre. Les cloches selon lui sont fondues pour battre monnaie, il ne soupçonne pas qu'elles puissent l'être pour fabriquer des canons.

2.2.4. Les exactions des sans-culottes et la fuite en exil

Les sans-culottes

Fin 1792, on voit à Bastia des prêtres « *intrus* » bénir « *avec toute la pompe sacerdotale* » les mâts dressés en l'honneur de la liberté, cependant que les sans-culottes parcourent les rues en criant « *A la lanterne les aristocrates* ».

En janvier 1793, peu nombreux, les sans-culottes bastiais font appel aux sans-culottes marseillais qui, au nombre de 900, débarquent le 17 janvier. Ils recherchent 70 prêtres, religieux et notables qui, prévenus à temps se cachent et échappent ainsi à une mort certaine. Cependant la garnison de la forteresse, renforcée de surcroît par le « *régiment de la mort* », refuse tous leurs assauts et le chef est tué. Ils se retirent sur Saint-Florent puis sur Marseille.

Deux remarques :

- 1) Toujours les mêmes œillères : tout à sa haine des sans-culottes, l'Abrégé semble ignorer leur participation à l'opération contre la Sardaigne : ce n'est pas Marseille qu'ils vont rejoindre, c'est la flotte !

- 2) Par contre il saisit bien l'opposition entre les sans-culottes marseillais et la garnison, et plus encore le « *régiment de la mort* » constitué de montagnards du Rostino dévoués corps et âme à Pascal Paoli, signes avant-coureurs de la distance croissante de celui-ci avec la Convention.

Le repli à Barretтали puis en exil

Le 9 avril 1793 ce sont tous les bâtiments de la maison qui sont confisqués, et tous les missionnaires qui y logent encore expulsés.

Jean Augustin, ainsi chassé de la Mission et qui de surcroît relevait d'une troisième attaque d'angine, se réfugie au sein de sa famille. Mais, appelé à assister un mourant « *aux idées avancées* », et celui-ci s'étant rétracté devant témoins, il fut dénoncé et dut fuir. Le 27 mai il se rend en barque de Minerbio à Ersä, d'où il embarque avec d'autres curés pour Livourne où il arrive le 29 mai.

Dans bien des pages rapportant les événements bastiais de 1791 à 1793, Jean Augustin Giudicelli n'apparaît pas, et nous aurions pu laisser ces pages de côté. Mais c'eût été oublier que dans chacun des épisodes où il n'est pas intervenu comme acteur, il l'a été comme témoin : Leur relation, à travers son traducteur (« *traduction libre* » certes)¹¹ c'est lui qui l'a écrite, et dont, par là, la personnalité transparait.

2.3. Les années d'exil et le retour : 1793-1805

2.3.1. Prédication au service des Missionnaires de Rome : 1793-1796

En route vers Rome : 1793

Arrivé à Livourne le 29 mai, il est à Gênes dès le 7 juin, heureux d'y retrouver « *ses frères en religion* ». Mais c'est l'attraction de Rome qu'il ressent. A peine son frère Jules François l'a-t-il rejoint le 11 septembre qu'il prend avec lui dès le 14 septembre le chemin de Rome, par mer puis « *par voie carrossable* », avec des étapes. Il retrouve à Sienna Monseigneur Verclous, et arrive à Rome le 20 octobre, « *Rome ! Ville sainte, ville éternelle, je te salue* » : huit lignes de laudation à Rome qu'Elzéar met dans la bouche de Jean Augustin, et qu'il complète dans une très longue note par le rappel de son propre exil et par « *l'émotion étrange* » qu'il ressentit à son tour en 1910 en découvrant Rome : « *je fus subjugué... il me semblait que le ciel s'entrouvrait et je me*

¹¹ C'est Mgr Santini qui, quatre ans auparavant, l'avait ordonné prêtre.

sentais anéanti ». Dans la maison des missionnaires il retrouve Monseigneur Santini¹². Jules François entre au séminaire.

Ses missions de prédicateur : 1793-1796

Après une rechute en octobre de « son éternelle angine », il est envoyé en novembre 1793 comme prédicateur à Fermo, sur la côte Adriatique, puis, après une forte rechute dans l'hiver 1795-96 attribuée au climat marin¹³, il est muté à Forlì où il arrive le 12 mai 1796.

2.3.2. Fuite devant « les invasions françaises » : 1796-1803

Forlì : 1796-1797

Quand il arrive à Forlì, le Piémont et la Lombardie sont sillonnés par les troupes de Bonaparte, elles ont déjà pris pied en Romagne et occupent Bologne. Le 25 juin 1796, elles entrent à Forlì. Son premier geste fut de fuir en Toscane, mais un mois après il revient à Forlì et y restera un an ; cependant « *le but final... n'était plus un mystère pour personne : il s'agissait de s'emparer des Etats Pontificaux. La secte dans toutes ses démarches ne vise qu'à enchaîner le Pape et l'Eglise* ».

On remarque une fois de plus le même aveuglement. Le « but final » bien réel est de prendre l'Autriche à revers, comme Bonaparte en a convaincu le Directoire pendant que d'autres armées françaises se battent sur le Rhin. Mais de cela pas un mot.

« *Devant cet attentat sacrilège* » fallait-il se taire ? Jean Augustin le dénonce, en juin 1797, et il lui est aussitôt enjoint de quitter Forlì.

Florence : 1797-1803

Il se replie à Florence, où ses supérieurs lui confient l'enseignement de la philosophie. En 1799, le gouvernement de Toscane lui ordonne de quitter Florence et il se retire à Pise. Mais cet ultime ostracisme a été de courte durée. Peu après en effet il est nommé, dans les environs de Florence, coadjuteur du vieux Piévan de Settimo, et à la mort de celui-ci il retrouve à Florence son couvent¹⁴ et son enseignement, et devient même semble-t-il, « examinateur diocésain », avant que

ses supérieurs ne le destinent à nouveau, entre 1801 et 1803, à la prédication.

Au bout du compte, si l'on relit d'un œil objectif le récit de l'Abbrégé qui présente cet exil comme une continuelle persécution, seule apparaît mouvementée l'année vécue à Forlì.

2.3.3. Le dernier retour : 1803-1805

Sa grave maladie à Florence : juillet 1803-avril 1804

Maladie survenue soudainement semble-t-il en juillet, et qui dès lors s'aggrave de jour en jour en dépit des soins et d'une villégiature à la campagne. « *Au mois de septembre, il commença à cracher du sang* », -donc tuberculose-, et deux médecins appelés en consultation « *déclarèrent que la maladie était sans remède* ». Aussi, en avril 1804 « *pensant que l'air du pays natal lui aurait apporté quelque soulagement, ses supérieurs lui permirent de rentrer dans sa famille* ».

Le retour à Barrettali

Il quitte Florence accompagné de Jules François et de Catherine et débarque à Macinaggio le 9 mai 1804. A coup sûr le malheureux Jean Augustin aurait-il aspiré à passer sans autre retard les derniers moments de sa vie ici-bas dans sa maison natale et entouré de ses parents. Mais c'était compter sans les préceptes climatiques de ceux qui l'accompagnaient. On le fait s'attarder dix jours chez les Franciscains de Pino, puis on l'installe à Minerbio pour deux mois chez son parent M. Vincentelli, craignant « *le climat plutôt vif* » de Barrettali, où il ne monte qu'en juillet, et d'où pour la même raison on le fera redescendre à Minerbio en octobre.

La chapelle de Saint Vincent de Paul

« *Pour plus de commodités ses parents firent bâtir une chapelle dont la porte latérale donne sur la cour intérieure de la maison* ». L'Abbrégé commet ici une erreur. On ne bâtit pas une chapelle en quelques jours. La plaque de marbre, dont photographie ci-jointe, apposée en 1982, fournit une explication beaucoup plus plausible : « *Cet oratoire fondé en 1790, dédié à Saint Vincent de Paul, a été béni par les pères Jean Augustin et Jules François Giudicelli, prêtres de la Mission de Florence, dont la mémoire vit toujours, le 2 septembre 1804* ». Ils ne risquaient pas de le bénir en 1791, étant donné la tournure soudaine prise par les événements, aussi n'ont-ils pu le faire qu'en 1804 après leur retour d'exil.

¹² Page 37, une citation de 6 lignes où il décrit ses souffrances de malade : voir à « Extraits du *Manualetto* ».

¹³ Son couvent veut dire la maison des Pères de la Mission à Florence évoquée sur la plaque apposée en 1982.

¹⁴ Ces deux parenthèses explicatives sont d'Elzéar. Dagon était, chez les Egyptiens, un dieu-poisson.

Les derniers instants

A Minerbio, sa santé continue de s'aggraver. Il ne se lève plus et souffre d'escarres. Le 8 mai 1805, son frère, qui suivait attentivement les phases de sa maladie, « l'engagea à rentrer aussitôt au sein de sa famille ». Il s'y éteindra le 28 mai 1805, après avoir demandé la veille au soir à être laissé seul avec son confesseur, le Révérend Père Orsini, qui avait été son professeur. Il avait 39 ans.

Les funérailles

On vint en foule de tout le Cap. Les derniers n'étaient pas sortis de la maison mortuaire, alors que les premiers pénétraient dans l'église. Elzéar ajoute même, sans trop y croire, que des oiseaux blancs tournoyaient, formant une couronne, au-dessus du cercueil.

Le Révérend Père Elzéar, après tant de pages de péroraisons accablantes, sait devenir émouvant dans son récit de la maladie et de la mort de Jean Augustin Giudicelli. Celui-ci, quoi qu'on pense de l'attitude qu'il a choisie face à la Révolution, force le respect par la constance de ses convictions dans l'adversité. En outre, au-delà de ce qu'il nous fait connaître de cette destinée individuelle, l'Abrégé - et le *Manualetto* qui se profile derrière lui - présente pour nous un intérêt plus général, par ses apports indéniables à la connaissance que nous avons de cette période. Car Jean Augustin Giudicelli, comme souligné plus haut, a été le témoin inédit des événements où il s'est trouvé plongé.

Aussi nous pouvons prendre à notre compte la conclusion d'Elzéar, dont nous n'avions évoqué plus haut que l'aspect « page de famille », en la reprenant en son entier :

« Quoi que mon modeste travail soit une simple page glorieuse de famille, cependant il garde tout son intérêt même pour la Corse entière ».

APPENDICE

Sous ce titre est développée dans les dernières pages une description du Cap Corse puis de Barrettali. Après quelques aperçus très livresques viennent de bonnes descriptions, de quelqu'un qui connaît la contrée dont il parle. Mais comme tout cela est tout à fait extérieur à notre sujet et n'apporte rien, nous n'en dirons pas plus.

APPRÉCIATION DE M. L. LETTERON

« Le Manualetto est une courte autobiographie qui va de 1778 à 1797. L'auteur s'est arrêté à cette date. La rédaction a été

continué par son frère, Giulio Francesco, jusqu'en 1805, année où mourut le P. Gio. Agostino.

On ne saurait affirmer que les détails biographiques que l'auteur nous donne sur ce qui lui est personnel soient d'un intérêt saisissant ; le Manualetto a pourtant son prix qu'il doit à la mention de nombreux faits locaux, et surtout au résumé rapide, mais rigoureusement exact, de certains événements d'une toute autre importance, comme l'élection de l'évêque constitutionnel, les troubles qu'elle causa, la répression qui s'ensuivit, l'arrivée à Bastia des sans-culottes marseillais, la réception peu encourageante qui leur fut faite à Terranova et qui les obligea à aller précipitamment se rembarquer à Saint-Florent. Nous sommes convaincus que bien des pages du Manualetto présenteront au lecteur assez d'intérêt pour qu'après les avoir parcourues, il ne croie pas avoir perdu sa peine.

L. Letteron »

EXTRAITS DU MANUALETTO

A quatre reprises dans son Abrégé, le P. Elzéar s'efface devant le P. Jean Augustin et lui laisse la parole. Grâce à quoi à défaut du *Manualetto* nous avons quatre fragments. D'importance très inégale, ils sont classés ci-après dans leur ordre chronologique, avec pour chacun d'eux la page de l'Abrégé où il apparaît et le sujet.

Page 7 - Premières études au village. 1776-1783

« Depuis 1776 jusqu'en 1783, j'ai étudié la langue latine, la versification, les humanités etc... »

Pages 22-24 - Prisonnier à Corte - 1791

«Après nous avoir gardés dans les prisons de Bastia jusqu'au 9 juillet, vers 7 heures du matin on nous entassa sur deux chariots à foin : sur l'un étaient les séculiers, sur l'autre les prêtres avec quelques autres séculiers.

Cette mise en place fut faite avec un grand appareil militaire et en présence d'une foule immense accourue à ce spectacle. Les uns pleuraient par compassion, les autres riaient. On ne permit à personne de s'approcher de nous. On nous jugeait indignes de la société, et comme tels, sous l'escorte de deux cents soldats, nous parîmes pour Corte. Dieu seul connaît les souffrances qu'il nous fallut endurer pendant ce trajet ! Chaleur ; chocs des uns contre les autres à cause des secousses des chariots. Le soir on arriva à Pontenovo, où d'autres soldats nous attendaient pour nous recevoir en consigne. L'unique soulagement (?) de ce jour fut d'avoir

essuyé les coups de fusil de quelques mauvais sujets de Rostino (a), dont heureusement personne ne fut atteint.

Nous passâmes la nuit enfermés dans trois petites chaumières. Le matin, de bonne heure, on nous fit remonter sur nos chariots et nous partîmes pour Corte, où nous arrivâmes vers 4 heures du soir. Dans cette même position on nous fit faire le tour de la ville pour nous donner en spectacle aux habitants. Parmi ceux-ci il y en avait qui pleuraient, d'autres qui nous insultaient, comme si nous étions des factieux et des scélérats. Une femme qui voulait nous apporter du vin et de l'eau en fut empêchée : Point de pitié, disaient nos guides pour les ennemis de la société et du bien public (!). On nous logea au château, où les 9 prêtres eurent une petite grange pour habitation. Elle était si basse qu'on ne pouvait s'y tenir debout et la chaleur était si inconfortable qu'on y étouffait. La seule faveur qu'on nous accorda fut de permettre à de pieuses personnes de nous procurer quelques matelas. Nous dormîmes à deux, et le matin nous pliâmes nos matelas qui nous servaient de chaise, et par là nous nous ménagions un peu d'espace. Tous les matins nous célébrions la sainte messe dans une petite chapelle, emménagée par des personnes pieuses et Dieu aidant, nous vivions presque joyeusement dans notre gênante habitation, en attendant qu'on décidât de notre sort. A nos frais une femme nous fournissait de quoi vivre, mais nos dépenses surpassaient de beaucoup la mesquine nourriture qu'on nous servait.

Pendant ce temps, les autres Missionnaires de Bastia furent exilés, à l'exception du Procureur Vincentelli et du Père H. Léoni qui venait quelquefois de Bastia nous visiter. L'Antéchrist (l'évêque intrus)¹⁵ revenu d'Aix, où il avait été consacré, fut toujours détesté par toute la ville. On le fit venir à Corte où il fut mal accueilli. Là se réunirent ses douze vicaires, parmi lesquels se trouvait le chanoine Biadelli, qui eut l'audace de venir nous voir, mais on l'accueillit froidement sans même le saluer. On en fit autant l'égard de quelques autres assermentés. Paoli donna à entendre aux prisonniers qu'on leur accorderait la liberté s'ils rendaient quelque hommage à l'idole Dagon (on appelait ainsi l'évêque intrus) mais sa démarche resta sans réponse.

A l'occasion du sanctionnement de la Constitution, le Roi demanda à l'Assemblée de mettre en liberté tous les prisonniers politiques du royaume. En vertu de ce décret nous sortîmes de prison le 22 octobre. Le lendemain nous reprîmes le chemin de Bastia sans remercier les autorités civiles, qui attendaient de nous cet acte de déférence, surtout l'Antéchrist (l'intrus) qui résidait là-bas.

C'était le mardi matin, nous étions à 2 lieues (8 kms) de Bastia, les routes étaient couvertes

de monde : hommes, femmes, enfants qui ne cessaient de crier : Vive ! Vive nos confesseurs !!

La musique était déjà préparée pour nous recevoir, mais on remercia les musiciens. Les enfants en signe de joie, tenaient entre les mains de longs roseaux auxquels étaient suspendus des mouchoirs criaient : Vive !!...

On nous accompagna jusque dans nos respectives demeures : maisons, couvents, etc. Ce fut un jour de grande fête et, le soir, toute la ville fut éclairée à giorno. Bref, Bastia n'oublia rien pour recevoir dignement ses prêtres et ses citoyens ; seuls les scélérats en furent peiné.

(a) Il convient de remarquer que le Rostino est la patrie de Paoli.

Page 64, note 18 - Tremblement de terre à

Fermo

« La journée du 9 juin a été excessivement chaude. Le soir au coucher du soleil, la chaleur, devint étouffante. L'air était enveloppé comme d'un brouillard épais, le calme y était complet, on se serait dit dans une chambre remplie de feu et de fumée. Pendant le jour, des carreaux s'étaient brisés dans diverses maisons sans avoir reçu aucun choc, ce qu'on attribua à la grande abondance d'électricité. A la tombée de la nuit des éclairs en forme de croix commencèrent à sillonner les airs sur la mer Adriatique, (un éclair était horizontal, l'autre perpendiculaire) et ils se succédaient sans aucun intervalle. En attendant la chaleur accablante continuait et dura, avec ces éclairs effrayants jusque vers minuit. Tout à coup, vers une heure du matin, les animaux : chiens, oiseaux, etc. se mirent à crier et prirent la fuite. On entendit alors un grand bruit souterrain tellement épouvantable et terrifiant qu'il est impossible de le décrire ; puis au même instant il se produisit une terrible secousse de tremblement de terre. A cette première en succéda une autre ondulatoire qui dura environ l'espace d'un CREDO. Tout le monde se précipita dans les rues en criant. On craignait d'autres secousses, ce qui, grâce à Dieu, n'arriva pas. Il n'y eut aucune victime, mais on put constater le lendemain de nombreuses crevasses dans les murs des maisons et des édifices publics. »

Page 37 - Souffrances du malade - Fermo - hiver 1795-1796

« Depuis le mois d'octobre, je souffrais continuellement de maux de tête ; ni les saignées ni les villégiatures ne furent capables d'en mitiger la violence. Je suivis le conseil du Docteur Giacomini qui me suggérait d'abandonner³ Fermo. Fuge inimicum coelum.

∞ ∞ ∞ ∞

¹⁵ Id. note 14.

Plaque commémorative de 1982.



Intérieur de la chapelle Saint Vincent de Paul (cf. article d'A. Pieretti)

